TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Vous êtes parents d'enfants scolarisés dans une école de Pessac et vous vous posez des questions sur les nouveaux rythmes scolaires ?

- Une **foire aux questions** répertoriant les questions les plus fréquentes est également disponible sur : **www.pessac.fr**
- En Mairie, le **point infos rythmes scolaires** vous accueille durant la période d'inscriptions aux services péri et extrascolaires, à partir du 1er juin 2015
- L'@ccueil unique vous renseigne : **05 57 93 68 00** (lundi : 13h30 > 19h - du mardi au vendredi : 8h30 > 12h) / **accueil-unique@mairie-pessac.fr**

www.davidbriatte.com - Ville de Pessac - Direction de la Communication - Impression Imprimerie municipale - Papier issu de forêts gérées durablement - Juin 2015

2015/2016

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : MODE D'EMPLOI

Mise à jour juin 2015

L'ÉCOLE À MON RYTHME PESSAC

GROUPE SCOLAIRE DE TOCTOUCAU

- LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT
- ZOOM SUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES
- LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE

www.pessac.fr

L'EXPÉRIMENTATION DE RYTHMES DIFFÉRENTS

À l'issue d'un processus d'évaluation, associant les acteurs de la communauté éducative, et d'un vote des Conseils d'école extraordinaires, la Ville de Pessac a décidé de **faire évoluer les rythmes scolaires, à la rentrée 2015**.

Les nouveautés 2015 pour le groupe scolaire de Toctoucau sont :

- **2h30 d'ateliers éducatifs le jeudi après-midi**
- **une nouvelle répartition du temps scolaire sur 8 demi-journées** (au lieu de 9), avec une demi-journée scolaire libérée
- **un temps du matin**, plus propice aux apprentissages, **densifié** les lundi, mardi, jeudi, vendredi et **allégé le mercredi**.

LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT À PARTIR DE SEPTEMBRE 2015

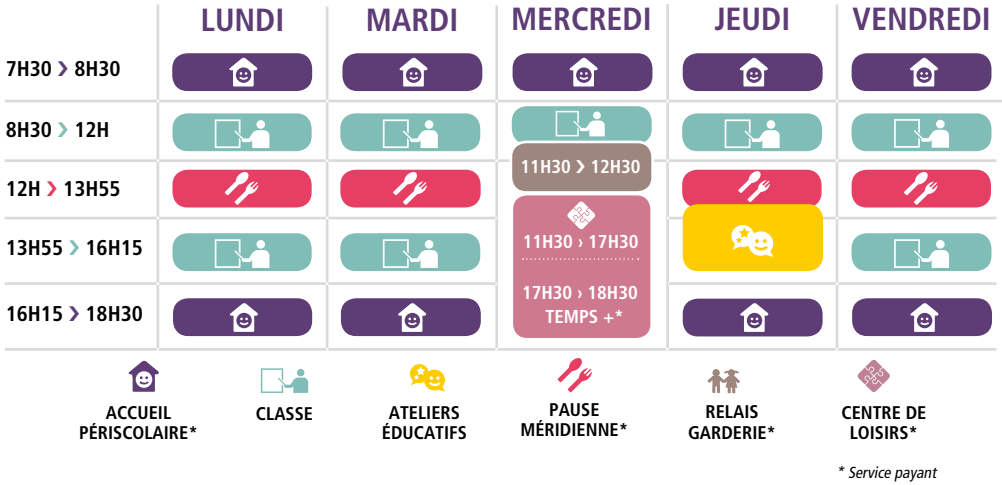

** Service payant*

CE QUE CELA VA CHANGER

• Pour les enfants :

- **une semaine plus lisible** avec une concentration des ateliers sur le jeudi après-midi
- **une semaine plus équilibrée et régulière**, avec un temps scolaire mieux réparti (5 matinées, 3 après-midi au lieu de 4), afin de concentrer les apprentissages sur le temps du matin (densifié à 3h30, sauf le mercredi)
- **des passages de relais limités,** avec une concentration du temps péri et extrascolaire sur 2 demi-journées déconnectées du temps scolaire (le mercredi pour les centres de loisirs) et le jeudi (pour les ateliers éducatifs)
- **un temps d'atelier éducatif serein** (2h30) pour donner aux enfants le temps de découvrir des activités sans les sur-solliciter

• Pour les parents :

- **un accueil périscolaire du soir débutant à 16h15, sans incidence financière** pour les parents qui utilisent habituellement l'accueil périscolaire du soir.

ZOOM SUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	LA PAUSE MÉRIDIENNE	LE RELAIS GARDERIE DU MERCREDI MIDI	LES ATELIERS ÉDUCATIFS	LES TRANSPORTS SCOLAIRES	LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI
• le matin : **7H30 > 8H30 :** • le soir : **16H30 > 18H30** (avec un temps tampon gratuit de 16H15 à 16H30) **Possibilité d'accueil à partir de 7H et jusqu'à 19H** sur demande de dérogation	**12H > 13H55**	**11H30 > 12H30** (le service de restauration du mercredi aura lieu sur les centres de loisirs et sera donc réservé aux enfants qui y seront inscrits. Les autres enfants pourront bénéficier d'un relais garderie sur l'école de 11h30 à 12h30)	**le jeudi de 13H45 à 16H15**	• **8H30 et 16H15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi** • **8H30 et 11H30 le mercredi**	**11H30 > 17H30,** avec une possibilité d'accueil jusqu'à 18h30 en « Temps + » • Centre de loisirs de rattachement : Toctoucau. Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de 17h

LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE & NOUVEAUTÉ TARIFAIRE

Après l'inscription, une démarche indispensable pour que votre enfant soit accueilli.

- **Pourquoi ?**

- pour permettre d'éditer des listes fiables en vue d'assurer la sécurité des enfants lors des transferts de responsabilité
- pour prévoir les équipes municipales à déployer et proposer une offre d'animation de qualité.

- **Nouveauté pour la rentrée 2015 :** les modifications de la Déclaration d'Utilisation de Service se réaliseront uniquement au niveau de l'école. Pour toute modification ou actualisation de la Déclaration d'Utilisation de Service de votre enfant (en cas de changement de votre semaine type : présence ou absence non indiquée), vous devez impérativement prévenir les équipes municipales de proximité directement sur site ou par téléphone

• Un numéro à retenir pour l'école de votre enfant : 06 28 84 02 74

- **Responsabilisation des familles face au gaspillage alimentaire :** pour toute déclaration d'utilisation de service (DUS) entraînant une commande de repas non annulée avant 9h le jour considéré, le repas commandé, même non consommé, sera facturé aux familles.